

DÉLIBÉRATION N° 2025/26

Page 1 sur 2

L'an deux mil vingt-et-cinq, le 19 juin à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 9			
Votes	Pour : 5	Contre : 0	Abstention : 4

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Monsieur Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER,
Mme Sylviane TESSIER donne procuration à Mme Gisèle THEUTTHOUNE.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Motion de soutien en faveur de l'implantation d'EPR2 sur le territoire du blayais

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

Dans un contexte de double crise climatique et énergétique, la filière du nucléaire, alors que 69 %¹ de l'électricité est d'origine nucléaire. En effet, 81 % des Français considèrent le nucléaire comme indispensable pour l'indépendance énergétique de la France et 75 %² d'entre eux se sont exprimés en faveur de la production d'énergie nucléaire en France. La publication de la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables en mars 2023 et la promulgation du projet de loi d'accélération de la construction de réacteurs en mai confirment, par ailleurs, que le nucléaire sera au cœur de la transition énergétique.

Cette dynamique nationale trouve pleinement écho sur notre territoire girondin, alors que la centrale du Blayais, située à Braud-et-Saint-Louis, a été inscrite par EDF, en février dernier, sur la liste des sites étudiés pour l'implantation de réacteurs nouvelle génération - EPR2.

La décision d'EDF est une bonne nouvelle pour le Blayais et, plus encore, répond à un « appel du territoire ² », issu d'un large consensus, du monde politique d'abord ; avec une mobilisation très forte des collectivités locales et de leurs élus, du Comité de suivi de la candidature du site du Blayais présidé par Alain DESGRANGES, composé d'élus locaux et d'anciens cadres de la centrale, ainsi que du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ; et du monde économique, avec le soutien de la CCI et le Club Industrie de la Haute Gironde.

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20250625-19062025_26-DE
Reçu le 25/06/2025

mairie@antigny86.fr

DÉLIBÉRATION N° 2025/26

Page 2 sur 2

Le rayonnement de la centrale du Blayais est indéniable. Sur le plan économique, elle est l'un des premiers employeurs du territoire, avec plus de 2 000 emplois directs (salariés d'EDF et d'entreprises partenaires) et plus de 3 000 durant le carénage, ce qui contribue à faire vivre plusieurs milliers de foyers. Les contrats passés avec des entreprises locales pour la maintenance des installations représentent par ailleurs 55 millions d'euros. L'implantation d'EPR2 serait vectrice d'emplois supplémentaires et d'un plan de formation de spécialistes.

Outre cette dimension économique, la centrale est aussi pourvoyeuse de 65 % des besoins en électricité de la région avec ses 4 réacteurs, qui produisent en moyenne 500 000 MW d'électricité, soit la consommation de 500 000 foyers. Une électricité décarbonée, avec une émission de seulement 4g CO2/KWh sur tout le cycle de vie de la centrale.

Le renforcement de la production nucléaire sur le territoire du blayais est la garantie d'emplois pérennes, d'une énergie propre et décarbonée et d'indépendance énergétique. L'implantation de réacteurs nouvelle génération constitue une opportunité pour le blayais et pour la Gironde.

A l'échelle nationale, l'EPR nouvelle génération représente une véritable avancée technologique : doté d'une puissance de 1 660 MW pour un rendement largement supérieur à celui des réacteurs actuels, il dispose de systèmes redondants de sûreté, et permet une diminution de 17 %³ des combustibles tout en produisant 30 % de déchets radioactifs en moins, garantissant ainsi de meilleures performances environnementales. Les EPR2 participeront à l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone. Cette innovation illustre que l'énergie nucléaire est bien une énergie d'avenir.

Le Conseil Municipal, à la majorité :

- ADOPTE la motion de soutien pour la candidature du blayais pour le lancement d'une étude de faisabilité et l'implantation de réacteurs nouvelle génération

Fait à ANTIGNY, le 23 juin 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



1 Relance du Nucléaire Projet de loi construction nouveaux réacteurs | vie-publique.fr

2 La centrale du Blayais "très bonne candidate" pour accueillir des EPR2, assure le patron régional d'EDF (francebleu.fr)

3 Nucléaire de troisième génération : où en sommes-nous ? (lemondedelenergie.com)